Procès-verbal n°2

Commission Régionale Sportive (CRS)
Tél. 07 86 49 99 51 crs@volleyidf.org

SAISON 2026/2027

En attente d'approbation par le Comité Directeur

Réunion du 18 septembre 2026 à 18h00 en Visioconférence

Participent :	Monsieur	PRIGENT Arnauld	Co-Président
	Madame	THIEBAUT Michèle	Membre
	Monsieur	MAGNY Olivier	Membre
	Monsieur	TAILLEFER Benjamin	Membre
Excusés :	Monsieur	MOLINARIO Yves	Président
	Monsieur	ABOULKER Jean Paul	Membre
	Monsieur	LAGARDE Fabien	Membre
Assiste :	Monsieur	PARCHEMIN Mickaël	Membre
	Monsieur	BOUGHERBAL Tarek	Salarié, Responsable de l'organisation des compétitions

Engagements des équipes en qualifications régionales des catégories : M13 – M15 – M21

Catégories	Saison 2026/2027
M13 féminine 4X4	47
M13 masculine 4X4	47
M15 féminine 6X6	48
M15 masculine 6X6	48
M21 féminine 6X6	/
M21 masculine 6X6	13

- La CRS a autorisé chaque GSA à engager **deux équipes au maximum par catégorie** pour les qualifications régionales.
- La Commission Régionale Sportive valide les formules sportives des qualifications régionales des catégories et des championnats régionaux des catégories : M13, M15 et M21, elles seront détaillées dans les RPE.

Récapitulatif des engagements en qualifications régionales des catégories : M13 – M15 – M18 – M21

Catégories	Saison 2023/2024	Saison 2024/2025	Saison 2025/2026	**Saison 2026/2027**
M13 féminine 4X4	53	49	46	47
M13 masculine 4X4	50	54	55	47
M15 féminine 6X6	60	59	60	48
M15 masculine 6X6	59	52	52	48
M18 féminine 6X6	91	86	99	97
M18 masculine 6X6	84	87	95	102
M21 féminine 6X6	/	/	/	/
M21 masculine 6X6	21	16	14	13
Total	418	403	421	**402**

Nombre des équipes engagées en qualifications régionales pour la saison = 402 (moins 19 équipes par rapport à la saison 2025/2026) :

- 192 équipes féminines engagées en qualifications régionales pour la saison 2025/2026 (moins 13 équipes par rapport à la saison 2025/2026) ;
- *210 équipes masculines* engagées en qualifications régionales pour la saison 2025/2026 (moins 6 équipes par rapport à la saison 2025/2026).

Championnats Régionaux Jeunes des catégories : M13 – M15 – M21

La Commission Régionale Sportive confirme le maintien de la formule « montante/descendante » pour les catégories M13 et M15 Féminines et Masculines.

La répartition est la suivante :

- **M13 F** : Formule montante/descendante à 28 équipes comme suit :
 - Ligue OR : une poule de 4 équipes
 - Ligue Argent : deux poules de 4 équipes
 - Ligue Bronze : deux poules de 4 équipes
 - Ligue cuivre : deux poules de 4 équipes

- **M13 M** : Formule montante/descendante à 28 équipes comme suit :
 - Ligue OR : une poule de 4 équipes
 - Ligue Argent : deux poules de 4 équipes
 - Ligue Bronze : deux poules de 4 équipes
 - Ligue cuivre : deux poules de 4 équipes

- **M15 F** : Formule montante/descendante à 28 équipes comme suit :
 - Ligue OR : une poule de 4 équipes
 - Ligue Argent : deux poules de 4 équipes
 - Ligue Bronze : deux poules de 4 équipes
 - Ligue cuivre : deux poules de 4 équipes

- **M15 M** : Formule montante/descendante à 28 équipes comme suit :
 - Ligue OR : une poule de 4 équipes
 - Ligue Argent : deux poules de 4 équipes
 - Ligue Bronze : deux poules de 4 équipes
 - Ligue cuivre : deux poules de 4 équipes

- **M21 F** : suite au nombre insuffisants des équipes engagées (08), les qualifications régionales ainsi que le championnat régional sont annulés.

- **M21 M** : une poule Régionale de 10 équipes.

RPE des Compétitions Régionales Seniors et Jeunes 2026/2027

Les RPE des compétitions régionales « seniors et jeunes » de la saison 2026/2027 gérées par la Ligue IDF de volley sont consultables sur notre site via le lien suivant : **Cliquer ICI**

BRI de la saison 2026/2027

Les BRI de la saison 2026/2027 sont consultables sur notre site via le lien suivant : **Cliquer ICI**

Championnat régional 2 senior féminin - Forfait général WILL'SPORTS (0789460)

- Considérant le courriel du Président du GSA **WILL'SPORTS (0789460)**, adressé à la Commission Régionale Sportive le 13 septembre 2026, l'informant du retrait de son équipe féminine WILL'SPORTS de la poule « D » du championnat régional 2 senior féminin pour la saison 2026/2027 ;

- Constatant que la Commission Régionale Sportive a enregistré le forfait de l'équipe WILL'SPORTS après la diffusion du calendrier officiel sur le site fédéral et à plus de quinze (15) jours de la première journée du championnat.

En conséquence :

☞ La Commission Régionale Sportive entérine le forfait général de l'équipe WILL'SPORTS pour la saison 2026/2027.

☞ En application de l'article 14.3 du RPE de la Régionale 2 Féminine 2025/2026, la Commission Régionale Sportive, afin de compléter la division Régionale 2 Féminine pour la saison 2026/2027, décide de repêcher l'équipe la mieux classée parmi celles ayant terminé à la 8e place du championnat Régional 2 Féminin 2025/2026, à savoir COULOMMIERS BRIE VOLLEY.

☞ L'équipe WILL'SPORTS est mise à la disposition du Comité départemental des Yvelines (78).

☞ L'équipe WILL'SPORTS pourra à nouveau accéder au niveau régional à compter de la saison 2027/2028, sous réserve de remplir les conditions réglementaires d'accession.

☞ Conformément au règlement Montants des Licences, Droits et Amendes (MLDA 2026/2027), le GSA WILL'SPORTS devra s'acquitter auprès de la Ligue Île-de-France de Volley d'**une amende administrative de 360 €**.

Championnat pré-national senior féminin - Forfait général
Excellence Sud-Essonne Volley-Ball (0910001)

- Considérant le courriel de la Vice-Présidente du GSA **Excellence Sud-Essonne Volley-Ball (0910001)**, adressé à la Commission Régionale Sportive le 13 septembre 2026, l'informant du retrait de son équipe féminine Excellence Sud-Essonne Volley-Ball 1 de la poule « D » du championnat régional 2 senior féminin pour la saison 2026/2027 ;

- Constatant que la Commission Régionale Sportive a enregistré le forfait de l'équipe Excellence Sud-Essonne Volley-Ball 1 après la diffusion du calendrier officiel sur le site fédéral et à plus de quinze (15) jours de la première journée du championnat.

En conséquence :

☞ La Commission Régionale Sportive entérine le forfait général de l'équipe Excellence Sud-Essonne Volley-Ball 1 pour la saison 2026/2027.

☞ En application de l'article 13.5 du RPE de la Pré-nationale Féminine 2025/2026, la Commission Régionale Sportive, afin de compléter la division Pré-nationale Féminine pour la saison 2026-2027, décide de repêcher l'équipe la mieux classée au classement général du championnat Régional 1 Féminin 2025-2026, à savoir JEANNE D'ARC DE ROSNY.

☞ En application de l'article 13.3 du RPE de la Régionale 1 Féminine 2025/2026, la Commission Régionale Sportive, afin de compléter la division Régionale 1 Féminine pour la saison 2026-2027, décide de repêcher l'équipe MEUDON CHAVILLE SÈVRES VB 2, conformément au classement général des équipes classées deuxièmes du championnat Régional 2 Féminin 2025-2026.

☞ En application de l'article 14.3 du RPE de la Régionale 2 Féminine 2025/2026, la Commission Régionale Sportive, afin de compléter la division Régionale 2 Féminine pour la saison 2026/2027, décide de repêcher l'équipe la mieux classée parmi celles ayant terminé à la 8e place du championnat Régional 2 Féminin 2025/2026, à savoir AS ELAN CHEVILLY-LARUE.

☞ L'équipe Excellence Sud-Essonne Volley-Ball 1 est mise à la disposition du Comité départemental de l'Essonne (91).

☞ L'équipe Excellence Sud-Essonne Volley-Ball 1 pourra à nouveau accéder au niveau régional à compter de la saison 2027/2028, sous réserve de remplir les conditions réglementaires d'accession.

☞ Conformément au règlement Montants des Licences, Droits et Amendes (MLDA 2026/2027), le GSA Excellence Sud-Essonne Volley-Ball devra s'acquitter auprès de la Ligue Île-de-France de Volley d'**une amende administrative de 360 €**.

Mise en place du Championnat Régional Master (+40 ans) – Saison 2026/2027

La Ligue Île-de-France de Volley initie, pour la première fois, la création d'un Championnat Régional Master (+40 ans), ouvert aux catégories féminine et masculine en format 4x4. L'organisation de cette nouvelle compétition sera à la charge de la Commission Régionale Sportive (CRS).

Les principales modalités d'organisation sont les suivantes :

- **Catégories concernées :** Master (+40 ans), 4x4 masculin et 4x4 féminin ;
- **Fréquence des rencontres :** un match toutes les deux semaines, hors périodes de vacances scolaires ;
- **Horaires :** les rencontres se dérouleront en soirée, en semaine ;
- **Types de licences autorisées :** licence Compétition Volley-ball et licence Compet'Lib ;
- **Formule de jeu** : les rencontres se disputeront en 3 sets secs de 25 points, avec 2 points d'écart, afin de maîtriser la durée des rencontres et de faciliter leur organisation en soirée.
- **Dimensions du terrain :** 9 m x 18 m ;
- **Hauteur du filet :**
 - Masculin : 2,43 m ;
 - Féminin : 2,24 m ;
- **Droit d'engagement :** 60 € par équipe.

Les équipes pourront être constituées de licenciés issus de différents GSA. Toutefois, chaque équipe devra être engagée sous le nom d'un seul GSA, identifié comme club support.

La date limite des engagements est fixée au 11 octobre 2026, via l'espace CLUB du site fédéral (Engagement Régional – Ligue Île-de-France). La première journée du championnat est prévue durant la semaine du 2 novembre 2026.

La formule sportive sera définie en fonction du nombre d'équipes engagées. En cas de participation insuffisante pour permettre une organisation par secteurs géographiques, des déplacements plus importants pourront être nécessaires.

La CRS sera chargée de la mise en œuvre et du suivi de cette compétition, notamment de la définition de la formule sportive en fonction du nombre d'équipes engagées et de l'organisation des rencontres.

Une communication par courriel sera prochainement adressée à l'ensemble des clubs affiliés ainsi qu'aux licenciés âgés de 40 ans et plus, afin de les informer de la création de ce nouveau championnat et de les inciter à participer à cette compétition.

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité de faire appel auprès de la Commission d'Appel Régionale (CAR).

L'appel doit être effectué par un licencié concerné par le dossier, par lettre recommandée, envoyée dans les dix (10) jours suivant la réception de la notification de la décision réglementaire de la Commission Régionale.

Il est également nécessaire de préciser que vous acceptez les frais d'appel de 110 €.

Le secrétaire de séance
M. Tarek BOUGHERBAL

Le Président de la CRS
M. Yves MOLINARIO